



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse du taux de diabétiques en France

Question écrite n° 3143

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les proportions alarmantes qu'atteint le nombre de diabétiques en France. Une récente étude révèle que le taux de diabétique s'est accru, entre 2010 et 2015, de 2,1 % par an. Cette hausse est consubstantielle à la proportion de diabète de type 2 (soit le diabète des populations sédentaires et en surpoids) et correspond par ailleurs à la progression alarmante du nombre de personnes en surpoids, comme l'a récemment constaté l'agence Santé publique France. D'autre part, les populations atteintes de diabète semblent surtout se cantonner à des zones géographiques touchées par la pauvreté et atteindre des populations aux revenus bas. Pour exemple, 6 % des habitants du nord du pays sont atteints de diabète contre 3 % en Bretagne. De même, la Seine-Saint-Denis semble particulièrement atteinte par ce diabète de type 2, alors même que son taux de diabétiques atteint le 7 %. Enfin, il faut signaler que les hommes ont davantage de risques d'être diabétiques que les femmes : en 2015, sur 3,3 millions de Français diabétiques, 6 % étaient des hommes contre 4 % de femmes. Elle lui demande quelles mesures préventives elle compte mettre en œuvre pour endiguer ce phénomène en pleine expansion.

Texte de la réponse

En 2015, 3,3 millions de personnes bénéficiaient d'un traitement médicamenteux du diabète. Le diabète de type 2 représente plus de 90 % des cas de diabète, du fait de l'accentuation de plusieurs facteurs de risque : surpoids et obésité, alimentation déséquilibrée ou trop riche, manque d'activité physique. La lutte contre le diabète de type 2 repose avant tout sur l'adoption d'habitudes de vie favorables à la santé. La ministre des solidarités et de la santé a inscrit la promotion de la santé comme une priorité de la stratégie nationale de santé. La prévention primaire s'appuie sur plusieurs plans ou programmes nationaux de santé publique. Le Programme national nutrition santé (PNNS), le Plan « sport santé bien-être » promeuvent l'accès généralisé à une alimentation satisfaisante pour la santé et la pratique d'une activité physique régulière. Les actions d'éducation en santé, la taxe sur les sodas, l'étiquetage nutritionnel et l'interdiction des fontaines à soda, ainsi que la prescription médicale de l'activité physique pour les personnes atteintes de maladie chronique figurent parmi les mesures récentes. Dans le parcours de soins, la prévention primaire du diabète s'appuie aussi sur le repérage des personnes à risque élevé, et sur l'adaptation des habitudes de vie. Le programme « Dites non au diabète » expérimentera une sensibilisation du public, particulièrement des personnes vulnérables, et un repérage des personnes à risque dans trois départements (La Réunion, le Bas-Rhin et la Seine Saint-Denis). Leur médecin traitant pourra proposer à ces personnes de s'inscrire dans un programme intensif visant à encourager la pratique d'une activité physique régulière, à améliorer leurs habitudes alimentaires, à réduire un surpoids ou une obésité et à maintenir ces gains. Cette expérimentation financée par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) débutera en 2018 pour une durée de 5 ans et sera évaluée. Le repérage des personnes diabétiques de type 2 s'inscrit dans les pratiques de réduction du risque de maladies neurovasculaires. La ministre des solidarités et de la santé a apporté son parrainage aux Etats Généraux du Diabète et des Diabétiques organisés par la Fédération Française des Diabétiques, lancés le 14 novembre 2017 pour une durée d'un an. Ces Etats Généraux ont pour objectifs de faire émerger les problématiques territoriales, recueillir le vécu et l'expérience

des patients, mobiliser l'ensemble des citoyens et contribuer à la co-construction des politiques de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3143

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2017](#), page 5699

Réponse publiée au JO le : [13 février 2018](#), page 1224